

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE MANTES-LA-JOLIE

Réunion du 15 décembre 2008

L'An deux mille huit le 15 décembre à 20 h 40

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 8 décembre 2008, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel VIALAY, Maire.

Présents : Mme DUMOULIN, M. SANTINI, Mme MERLIN, M. PEREAU, Melle GHAZOUANI, Melle TALLA, Mme KRAUS, M. MOSCODIER, M. COPILLION, M. LUDON, Mme WADOUX, Mme GUAIS, Mme AIME, M. BERRICHE, M. RAMI, Mme OSTYN, Mme PHILIPPE, Mme LAURENT, Mme MORILLON, M. ABBI, Mme PESCHE, Melle MOREIRA, M. LAGLOIRE, M. MARIOJOULS, Mme DIOP, M. ATROUSSY, Mme COSTE, Melle THIEFFINE, M. TAOUZA, M. QUEVAREC, M. JAMMET.

Absents et Excusés : Mme THOLANCE, M. EL HAIMER, M. DALBIS, M. RAOUL, Mme MARNA, M. MERELLE, M. DEMARQUE, Mme DAVIAULT, M. SARR, Melle GERMANY, M. UZAN.

Pouvoirs donnés à : Mme DUMOULIN, Melle GHAZOUANI, M. SANTINI, Melle TALLA, M. PEREAU, Mme OSTYN, M. VIALAY, Mme KRAUS, Mme MORILLON, M. QUEVAREC, M. ABBI.

Secrétaire : M. COPILLION.

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 43.

Vu l'article 73 du Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du 6 octobre 2008 relative au projet de création de la Zone d'Aménagement Concerté « Dunant - D'Estrées »,

Vu la délibération du 17 novembre 2008 relative à l'aménagement du centre-ville,

Considérant l'intérêt de lancer un marché de définition relatif à l'aménagement du secteur de l'Hôtel de Sous-Préfecture, comprenant un volet urbanistique et architectural et un volet programmation,

Vu le rapport du Maire et l'avis de la commission compétente,

**AMENAGEMENT DU  
SECTEUR « DUNANT -  
SOUS-PREFECTURE »  
LANCEMENT D'UN  
MARCHÉ DE  
DEFINITION**  
(Dossier n° 41)

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Par 34 voix POUR, 8 ABSTENTIONS (Pour réussir ensemble) et 1 ne prenant pas  
part au vote (Pour changer vraiment),

**DECIDE** d'autoriser le Maire à lancer un marché de définition, le cas échéant en  
groupement de commande avec l'EPAMSA relatif à l'aménagement du secteur de  
l'Hôtel de Sous-Préfecture et à signer tout document concernant ce dossier.

Le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. VIALAY', with a large, sweeping initial stroke.

Michel VIALAY

## DISCUSSION DELIB 41

**Le Maire** : « Des questions ou commentaires ? Mademoiselle THIEFFINE ».

**Mademoiselle THIEFFINE** : « Juste une petite question. Compte tenu du déroulé de l'opération qui est assez précis avec la réalisation de la maquette, le coût, le calendrier etc... A quel moment, est-ce que la population, les habitants vont être vraiment consultés ? Quand est-ce qu'il y aura quelque chose vraiment ? Est-ce que ce sera en fin de parcours avec un projet quasi ficelé ? On pourra discuter des points de détail ou est-ce qu'on va être consulté en amont ? ».

**Le Maire** : « D'autres commentaires ? D'autres interventions ? Cela dépendra, Mademoiselle THIEFFINE, bien sûr de l'avancement que nous aurons sur ce dossier dans la mesure où il faut avoir quand même des choses un peu plus concrètes à évoquer. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ne prennent pas part au vote ? C'est adopté.

Je dois vous dire, que tout ce travail, qui permettra de présenter de façon concrète les réalisations, médiathèque numérisée, centre de formation qu'on a évoquées sur une délibération précédente, des lieux de restauration, une moyenne surface à vocation culture-loisirs, je pense que tout ça est quelque chose qui viendra fortement concourir au dynamisme commercial du centre-ville. J'en profite d'ailleurs pour dire à tous que, comme cela a été prévu, le premier Conseil d'Administration de la SEM s'est réuni ce matin et donc désormais opérationnel ».